ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

République Française Département des Landes Mont de Marsan

#### Délibération du Conseil Municipal

#### Séance du 14 novembre 2023

#### N°2023/11-0233

L'an 2023, le 14 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 novembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur les panneaux d'affichage extérieur réservés à cet effet le 08 novembre 2023.

#### Présents:

M. Charles DAYOT, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Philippe DE MARNIX, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAULT, M. Jean-Jacques GOURDON, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Delphine LE BLANC, M. Philippe EYRAUD, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, M. Benoît PIARRINE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Excusés avec procuration:**

M. Hervé BAYARD, absent donne pouvoir à Mme Marina BANCON, Mme Marie-Christine BOURDIEU, absente donne pouvoir à M. Farid HEBA, Mme Catherine PICQUET, absente donne pouvoir à M. Christophe HOURCADE, M. Gilles CHAUVIN, absent donne pouvoir à Mme Marie-Christine HARAMBAT, Mme Pascale HAURIE, absente donne pouvoir à M. Jean-Marie BATBY, M. Bruno ROUFFIAT, absent donne pouvoir à M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Jeanine LAMAISON, absente donne pouvoir à M. Charles DAYOT, M. Mathis CAPDEVILLE, absent donne pouvoir à Mme Nathalie GASS, Mme Françoise LATRABE, absente donne pouvoir à M. Jean-Baptiste SAVARY.

Mme Marina BANCON a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet: Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2023/2024.

Nomenclature Acte: 7-5 – Subventions

#### Rapporteur: Farid HEBA

Le sport de haut niveau porte en lui des valeurs éducatives importantes de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert. Il constitue un exemple pour les jeunes sportifs. Cette élite sportive participe à la promotion de la Ville, tant en France qu'à l'étranger.

Les actions de formation et de perfectionnement de jeunes sportifs, mises en œuvre par les clubs évoluant en élite (à travers leurs centres de formation), contribuent également à élever le niveau de pratique de l'ensemble des clubs. Enfin, le sport de haut niveau est un facteur de développement dont l'impact social dépasse largement le cadre sportif.

#### Ainsi, un club professionnel:

- renvoie une image de la collectivité à l'extérieur du fait de la couverture médiatique forte et en constante progression du rugby professionnel,
- crée un ciment d'identification local essentiel pour la cohésion d'une collectivité,
- crée du lien social : la mixité sociale dans les stades, atmosphère conviviale et chaleureuse,...
- est un vecteur d'animation et d'aménagement du territoire notamment à une heure où les stades deviennent des lieux de vie et de socialisation,
- tend à renforcer la pratique sportive de la population.

Ces aspects sont des facteurs très importants expliquant l'engagement de la Ville de Mont de Marsan auprès du Stade Montois Rugby Pro, dont l'image et la notoriété se valorisent à travers les opérations communication/visibilité, les opérations de relations publiques au moyen des outils réceptifs du Stade Montois et les droits promotionnels de « partenaire majeur » au travers de la communication institutionnelle municipale.



ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

Pour ces motifs, il est proposé au conseil municipal de renouveler, au titre de l'exercice budgétaire 2024, un partenariat avec la SASP Stade Montois Rugby Pro.

Ce partenariat sera constitué, en premier lieu, par le versement d'une subvention affectée à des missions d'intérêt général au sens des dispositions de l'article L.113-2 du Code du Sport, d'un montant de 125 000 € (animation en faveur de la jeunesse, promotion du sport, formation des jeunes joueurs, actions de prévention et de lutte contre la violence, le racisme et contre toutes les formes de discrimination, actions en faveur des enfants, des aînés et des personnes handicapées, développement du lien sport-culture, en partenariat avec les musées montois notamment). Une convention formalise les obligations du bénéficiaire de la subvention.

Par ailleurs, un marché sans publicité ni mise en concurrence sera conclu avec la SASP Stade Montois Rugby Pro, conformément aux dispositions de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique (protection des droits d'exclusivité pour la commercialisation de l'image du club de rugby « Stade Montois »). Il s'agira d'un marché visant à acheter des prestations de relations publiques et de communication pour la Ville et ses budgets annexes, dont les pompes funèbres municipales. Ce marché, d'un montant évalué à 35 000 € TTC au titre de la saison en cours, sera passé par le Maire, dans le cadre de sa délégation d'attribution sur les marchés publics.

Au terme du partenariat conclu pour la saison sportive 2022/2023, la SASP Stade Montois Rugby Pro a établi un rapport d'activités joint en annexe, détaillant les actions réalisées au titre, d'une part, des missions d'intérêt général et, d'autre part, des prestations de communication et de relations publiques.

Ayant entendu son rapporteur, Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, M. Mathieu ARA ne prenant pas part au vote, À l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Sport,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales », en date du 7 novembre 2023,



**Considérant** l'importance du club de rugby professionnel montois et son rayonnement sur la Ville de Mont de Marsan et au-delà,

**Décide** de participer à l'action menée par la SASP Stade Montois Rugby Pro en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 125 000 € (cent-vingt cinq mille euros), au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024,

Prend acte qu'il sera procédé auprès de la SASP Stade Montois Rugby Pro à l'achat de prestations de relations publiques et de communication pour les besoins de la Ville et de ses budgets annexes, dont les pompes funèbres municipales, par la passation d'un marché sans publicité ni mise en concurrence au titre de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique (protection des droits d'exclusivité pour la commercialisation de l'image du club de rugby « Stade Montois ») pour un montant de 35 000 € TTC (trente-cinq mille euros),

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention fixant les obligations de la SASP Stade Montois Rugby Pro, dans le cadre du versement de la subvention d'intérêt général, ainsi que toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Fait à Mont de Marsan, le 14 novembre 2023.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de mise en ligne faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire de Mont de Marsan,

- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr).



# CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION D'INTERET GENERAL A LA SASP STADE MONTOIS RUGBY PRO

#### **Entre**

La Ville de Mont-de-Marsan, représentée par son Maire, Monsieur Charles DAYOT, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 14 novembre 2023,

D'une part,

#### Et

La Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro, représentée par son Président, Monsieur Jean-Robert CAZEAUX,

D'autre part,

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIT:

#### Préambule

Le sport de haut niveau porte en lui des valeurs éducatives importantes de par les qualités de discipline, de volonté et de persévérance qu'il requiert. il constitue un exemple pour les jeunes sportifs. Cette élite sportive de plus participe fortement à la promotion de la Ville.

Les actions de formation et de perfectionnement de jeunes sportifs, mises en œuvre par les clubs évoluant en élite (à travers leurs centres de formation), contribuent également à élever le niveau de pratique de l'ensemble des clubs,

#### IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

#### Article 1: Objet de la convention

La Ville de Mont de Marsan attribue à la SASP Stade Montois Rugby Pro une subvention affectée à des missions d'intérêt général au sens des dispositions de l'article L113-2 du Code du sport : animation en faveur de la jeunesse, promotion du sport, formation des jeunes joueurs, actions de prévention et de lutte contre la violence, le racisme et contre toutes les formes de discrimination.

# Article 2 : Missions d'intérêt général confiées à la SASP Stade Montois Rugby

Animation en faveur de la jeunesse montoise et promotion du sport :

Le club invitera des jeunes montois à ses entraînements.

La SASP mettra en place des actions / activités à destination des personnes handicapées, notamment en liaison avec la Maison d'Accueil Spécialisé Simone Signoret, l'ADAPEI des Landes et la Résidence Majouraou.

Une action en lien avec les musées de Mont de Marsan sera conduite, sous la forme notamment d'un parrainage de sculptures par les joueurs, afin de mettre en valeur le lien sport-culture.

*Formation des jeunes joueurs :* 

La SASP organisera conformément aux instructions des instances du rugby, des actions et des structures autres à favoriser la formation des jeunes rugbymen tout en leur permettant de continuer leur scolarité dans les meilleures conditions.

- Action de prévention et de lutte contre la violence, le racisme et contre toutes les formes de discrimination :

Dans la lignée des actions déjà entreprises avec des associations spécialisées, la SASP mettra en place un dispositif d'information destiné à lutter contre toutes les formes de discrimination. La Ville de Mont de Marsan et la SASP Stade Montois Rugby conviennent que la lutte contre toutes formes de violence constitue un des objectifs de cette convention.

#### Article 3: Paiement de la subvention

Le montant de la subvention versée à la SASP Stade Montois Rugby s'élève à 125 000 € pour des missions d'intérêt général.

Ces sommes seront versées par mandats de dépense émis :

- en mars 2024 pour 62 500 €,
- en mai 2024 pour 62 500 €.

#### Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la saison sportive 2023/2024.

#### **Article 5 : Évaluation**

Une évaluation conjointe aura lieu en cours de saison avec les services administratifs de la Ville de Mont de Marsan.

La SASP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues et à fournir les documents administratifs et comptables suivants :

- une copie des statuts de la SASP,
- le procès verbal de la dernière Assemblée générale de la SASP,

ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

- les comptes certifiés conformes de la saison 2022/2023,
- le budget prévisionnel de la saison 2023/2024.

# Article 6 : Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de l'une des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de conciliation avant de saisir le tribunal compétent.

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera différé, par la partie la plus diligente, auprès du Tribunal Administratif.

#### Article 7 : Lien avec les autres collectivités

La SASP devra préciser tous les ans les apports financiers des autres collectivités en vue notamment de respecter les dispositions des articles précités limitant l'apport financier de l'ensemble des collectivités.

Liste des autres partenaires financiers publics communiquée :

Mont de Marsan Agglomération 130 000 € HT ; Conseil Régional : 18 000 € HT et Conseil Départemental : 36 000 € HT).

#### Article 8 : Suivi de la réalisation de la convention

A l'issue de chaque saison sportive, un bilan d'activité sportive, éducative et sociale sera présenté par la SASP à l'Adjoint délégué à la jeunesse, à l'insertion et au sport.

Fait en deux exemplaires, à Mont de Marsan, le .....

Pour la SASP Stade Montois Rugby Pro Le Président, Pour la Ville de Mont de Marsan Le Maire,

Jean-Robert CAZEAUX

**Charles DAYOT** 







NOM DU CLUB: STADE MONTOIS RUGBY PRO

# 1. LES COLLECTIVITES ET LE STADE MONTOIS RUGBY PROFESSIONNEL : chiffres clés Saison 22/23

	Stade Montois Rugby Pro SASP		
	Missions intérêt Général HT en K€	Achat de prestations HT en K€	TOTAL SASP HT en K€
Mont de Marsan AGGLO	130	65	195
VILLE de Mont de Marsan	125	32	157
CONSEIL DEPARTEMENTAL		36	36
Région NOUVELLE AQUITAINE		18	18
Total	255	151	406

Envoyé en préfecture le 22/11/2023 Reçu en préfecture le 22/11/2023 Publié le 22/11/2023 ID : 040-214001927-20231114-2023 11 0233-DE

# **SAISON 22/23**

- ✓ Budget Stade Montois Rugby Pro 2022/2023: 9 053 M€ (3ème à l'issue des phases régulières), 76 544 SPECTATEURS au Stade Guy et André BONIFACE
  - > Part des collectivités dans le budget Total (valeur HT) = 4.48%

# Prévisionnel 23/24

- ♣ Budget Stade Montois Rugby Pro 2023/2024: 8.579 M€
  - Part estimée des collectivités dans le budget Total (valeur HT) = 4.73% (si montant identique à n-1)
- Montant du Partenariat 23/24 Stade Montois Rugby Pro (hors collectivités) : 3 160 K€ soit 36.83 % du **Budget**

# 1.1 LE STADE MONTOIS RUGBY SASP:

Le nombre de salariés, joueurs inclus : 83 ETP 84 bénévoles et 88 personnel total ETP (salariés, Intérimaires et prestataires)

#### 1.2 LE STADE MONTOIS RUGBY ASSOCIATION:

Total Budget Association: 1.314M€

Nombre de salariés (hors joueurs sous convention): 11 + 89 bénévoles

> Dont pôle jeunes (Ecole de rugby/ Juniors et Féminines) :

Montant du Budget 23/24 : 490K€

Nombre de licenciés : 292 dont 41 licenciées en rugby féminin

> Dont pôle Espoirs (18 à 22 ans) y compris centre de formation

Montant du Budget 22/23 : 465 K€

Nombre de joueurs : en Centre de formation 21

Effectif total catégorie Espoirs = 37 joueurs

Classement du CDF: 9° en 18/19; 3° en 19/20; 2° en 20/21; 2° en 21/22

**Mutualisation depuis 19/20 de moyens avec la SA SP** par la mise à disposition de personnel dans les domaines Administratif Centre de Formation, Commercial, Financier et Sportif avec un accompagnement budgétaire. **Equilibre financier atteint depuis la saison 19/20.** 

Dont Organisme de Formation et **CFA nouvellement créé**, rattachés au Stade montois Rugby Association. 2 parcours de formation niveau BAC sont proposés pour une trentaine de stagiaires :

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

BPJEPS AF activités de la forme en apprentissage et en formation continue

- BPJEPS APT activités physiques pour tous.

Montant du Budget 23/24 : 309 K€

#### 1.3 FONDS DE DOTATION:

Création en juin 2019 du Fonds de dotation Actions Landes Terre de Rugby avec la contribution des Entreprises Partenaires de la SASP. Ce fonds de dotation accompagne la SASP dans le cadre de ses actions d'intérêt général.

Ces actions s'inscrivent dans le domaine caritatif, humanitaire, sportif, médical, culturel, environnemental, social, visant à œuvrer au « mieux vivre ensemble ».

Sur la saison 22/23, plusieurs actions d'intérêt général ont été mise en place sur la Ville et l'Agglomération montoise (voir annexe ci jointe), notamment :

- Une convention a été établie en partenariat avec la Direction Régionale de l'UNSS de l'Académie de Bordeaux, dans le but d'offrir au plus grand nombre d'élèves des associations sportives des établissements scolaires du second degré de l'agglomération, la possibilité d'assister aux matchs de l'équipe professionnelle du Stade Montois Rugby au Stade André et Guy Boniface.
- Une convention de partenariat a été établi avec l'EPEI Aquitaine Sud, situé 14 Rue Marcel David à Mont de Marsan (40000), afin d'offrir aux jeunes, la possibilité de participer à la mise en place des matchs et d'assister aux matchs de l'équipe professionnelle du Stade Montois Rugby au Stade Guy Boniface,
- Un don de places pour un match de rugby de Pro D2, et une prise en charge de réceptifs afin d'inciter les gens à donner leur sang lors de la collecte organisée dans l'enceinte du stade par l'Etablissement Français du Sang de Mont de Marsan,
- Participation à la course du MOUN proposé par l'Association Course du MOUN, à Mont de Marsan (40000), avec mise à disposition de places et lots,

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

- Un partenariat a été signé avec l'Hôpital LAYNE à Mont de Marsan afin de mettre en valeur leur différents services à différents matchs de Pro D2, des invitations de match de la Pro D2 leur a été offert,
- A l'occasion d'Octobre rose et en association avec le Stade Montois Omnisport, des places de matchs de l'équipe première ont été délivrées afin d'inviter les licenciées féminines du Stade Montois Omnisport, pour les sensibiliser au dépistage du cancer du sein lors de notre action sur ce thème.
- Le Club a offert aux jeunes de 6 à 14 ans des lots et des accessoires à l'occasion de leur participation aux stages vacances de l'association Stade Montois Rugby, afin de leur faire découvrir le rugby ou de leur permettre de compléter leur formation rugbystique.
- Afin de récompenser et rendre hommage aux sapeurs-pompiers des Landes pour leurs actions auprès de la population landaise durant les incendies de l'été 2022, une invitation pour toute la saison sportive a été faite au SDIS.
- L'invitation des bénévoles de l'association EDELWEISS à Mont de Marsan, afin de la mettre à l'honneur lors d'un match de Pro D2 dans le cadre de la journée mondiale des soins palliatifs et de sensibiliser le grand public à l'amélioration de la qualité de vie des patients admis aux soins palliatifs.
- Soutien aux actions de l'association Entre Parenthèse à Mont de Marsan (40000), qui œuvre en faveur des enfants atteints de cancer ou de maladies chroniques grave, par un don d'accessoires de la boutique du Stade Montois, don destiné à organiser une tombola pour récolter des fonds,
- Une convention de mise à disposition gratuite de places sur un match a été signée avec le CDOS 40, à Mont de Marsan, afin de remercier les bénévoles qui œuvrent pour le développement et la pratique sportive sur l'Agglomération.
- L'invitation de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, Ronds point de Saint Avit à Mont de Marsan (40000) à un match de rugby de Pro D2 afin de rendre hommage aux personnels de la caserne de Mont de Marsan pour leurs actions auprès de la population durant les incendies de l'été 2022.
- L'invitation à un match de rugby de Pro D2 de la Ligue Nouvelle Aquitaine, afin de valoriser les relations entre les cadres techniques de la fédération de rugby et le Stade Montois Rugby amateur suivi d'un temps d'échange entre les éducateurs et les cadres techniques.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023 Recu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID: 040-214001927-20231114-2023 11 0233-DE

- Le don de peluche et de jeux au Service Pédiatrique de l'Hôpital LAYNE, à Mont de Marsan (40000) à l'occasion de la rencontre Stade montois Rugby Carcassonne pour le noël des enfants hospitalisés,
- En collaboration avec la ligue contre le cancer à Mont de Marsan (40000), l'invitation et la mise en avant des membres de l'association, des enfants malades et de la famille et afin de sensibiliser et de collecter des fonds pour leur cause et de s'associer au thème Septembre d'or,
- L'organisation d'un projet UNSS en collaboration avec la Direction Régionale de l'UNSS de l'Académie de Bordeaux, en invitant les sections UNSS du département autour d'une journée rugby et en les invitant au match de l'équipe de Pro D2 du Stade Montois Rugby.
- Un don de lots au profit du Stade Montois Omnisport, à Mont de Marsan pour récompenser les gagnantes de la course d'orientation organisée avec pour objectif de faire découvrir la course d'orientation à un public non initié.
- Un don de lots à l'école primaire du BEILLET, à Mont de Marsan pour une tombola. Les recettes servant à organiser des sorties scolaires valorisant notre territoire
- L'invitation de l'amicale des anciens joueurs du Stade Montois Rugby, afin de leur rendre hommage et de consolider le lien avec les jeunes joueurs.
- L'invitation de l'association Echassier, à Mont de Marsan, lors d'une rencontre de match de rugby de Pro D2 afin de faire connaître au plus jeune public les traditions landaises et valoriser notre territoire et notre histoire.
- Soutien financier à l'Association la CASTOUFLE afin de financer des opérations faites auprès des jeunes d'école de Rugby landaises ainsi que des actions faites auprès du service Pédiatrique du centre hospitalier de Mont de Marsan. Les membres de l'association ont également participé à l'organisation des fêtes de Mont de Marsan en accompagnant les services municipaux dans l'installation des espaces.
- L'association CAP Addictions a reçu la somme de 500 € afin de contribuer à leurs actions de sensibilisation, d'information et d'actions dans le cadre de la prévention et la lutte contre l'addiction, notamment en construisant des centres d'accueil et de soin en addictologie.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023



ID: 040-214001927-20231114-2023\_11\_0233-DE

• La promotion du rugby auprès des jeunes habitants du territoire landais au profit de :

- o L'UNSS du Lycée C Despiau,
- o L'UNSS du Lycée Garnier,
- o L'UNSS du Lycée V Duruy,
- o L'UNSS du Collège Jean Rostand,

Ce Fonds de dotation du Stade Montois Rugby assure également l'équilibre financier du budget de la section rugby par le versement d'une importante contribution :

En 2020/2021 : 260 k€ versés

En 2021/2022 : 280 k€ versés

En 2022/2023 : 360 k€ versés

# 2. RÔLE SOCIETAL DU STADE MONTOIS RUGBY

#### **INFRASTRUCTURES:**

Les infrastructures du Club, sont toujours en évolution, avec la réalisation d'un Espace de 410 m2 couvert pour améliorer les conditions d'accueil de notre public ainsi que la construction d'une nouvelle tribune avec buvette, sandwicherie et terrasse panoramique, sont des lieux d'échanges et de lien social avec animations et restauration.

La pelouse synthétique, projet porté par la ville, outre le confort exceptionnel offert aux joueurs professionnels pour l'entraînement et les matchs de l'équipe première, permet également aux jeunes joueurs de pratiquer leur sport de manière très régulière et dans des conditions optimales.

# ANIMATION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DE L'AGGLOMERATION du département et de la région ET PROMOTION DU SPORT, actions d'intégration :

• organisation de stages vacances en octobre, février et avril avec plus de 120 jeunes par stage, intervention en milieu scolaire (5 écoles primaires et une école élémentaire), intervention dans les guartiers PEYROUAT et MOUSTEY.







→ Aide aux devoirs le mercredi : séance d'aide aux devoirs le mercredi après-midi à la salle du CFA de octobre à mai, avant les entraînements de octobre à mai.

Destinée aux élèves de 6°,5° ou 4°, et dispensée par des professeurs diplômés.









♣ Stages été Rugby Plaisir à Sabres en Août 2022









# ♣ Tournoi RUGBY PARTAGE du 17 juin 2023

Environ 700 enfants de 6 à 14 ans et une trentaine de personnes en situation de handicap pratiquant leur Rugby

- 72 équipes 10 jeunes arbitres Cadets et Juniors du Stade Montois
- 18 terrains tracés sur 5 grands terrains
- 216 encadrants éducateurs et dirigeants
- 10 Ecoles de Rugby 4 établissements
- 7 associations invitées









ID: 040-214001927-20231114-2023 11 0233-DE

# 3. CONTRIBUTIONS DIRECTES/INDIRECTES A L'ECONOMIE LOCALE

# Retombées CA sur l'Agglomération = 15 M€.

Ce chiffre représente l'activité économique directe et indirecte engendrée par le Stade Montois Rugby. Nous prenons en compte le pouvoir d'achat des salariés. Le Chiffre d'affaire réalisé par nos fournisseurs locaux dans le cadre de nos activités

Dans le paysage de l'agglomération nous représentons une PME de 83 salariés avec un budget de 9 053 K€ d'euros et une masse salariale movenne de 3 754 k€ de salaires bruts versés. L'organisation de match professionnel développe également un levier économique local (déplacement des équipes et supporters adverses, embauche d'intérimaires....)

# 4. VISIBILITE

# **DIGITALE: Un rayonnement national**

Le Stade Montois Ruaby SASP des chiffres au niveau diaital:

# ♣ Réseaux sociaux saison 22/23:

> FACEBOOK: 1 439 594 converture

362 249 visites

+ 3 054 followers gagnés

166 326 couverture > INSTAGRAM:

224 070 visites

+ 2695 followers gagnés

SITE: 167 845 utilisateurs

> 362 497 sessions 864 901 pages vues 58,21 % de rebond

#### **MEDIAS:**

Le Stade Montois Rugby c'est

- Une moyenne de 150000 téléspectateurs pour chaque diffusion des rencontres sur Canal Plus Sport et RUGBY + (moyenne depuis le début de saison).
- Articles et reportages quotidiens dans les journaux et radios locaux
- Articles hebdomadaires dans les journaux spécialisés (ex Midi Olympique....

#### 5. PERSPECTIVES DEVELOPPEMENT - PROJETS

Nous souhaitons continuer à développer l'accueil de notre public et faire de l'accès au stade une de nos priorités.

En relation avec l'Hôpital LAYNE, nous pouvons disposer les soirs de matchs du parking Hôpital, ce qui désengorge les abords immédiats du Stade et évite les stationnements gênants.

Les loges Ouest ont été rénovées (peinture, climatisation et chauffage) afin d'offrir un meilleur accueil à nos partenaires.

L'écran géant a été changé.

Amélioration du travail des équipes techniques avec la refonte des éléments suivants : salle technique (sono, staff), de l'espace pour le poste commentateur et l'installation médias (diffuseur, presse et radio). Cette modification permet d'accueillir dans de meilleures conditions les médias pour toute compétition sportive.

La tribune NORD, en construction, permettra d'offrir une offre complémentaire aux partenaires et au grand public et d'améliorer le poste sécurité les soirs de matchs.

Nous avons également en projet la création d'un salon d'honneur en loges ouest, l'installation d'un 2ème écran géant, et la réfection de notre espace VIP.

Fait à Mont de Marsan le 24/10/23

Pour le Président Jean Robert CAZEAUX,

Isabelle BUGAT, DGS

SASP STADE MONTOIS RUGBY PRO

CS 40606 40006 MONT DE MARSAN CEDEX Tél. 05 58 75 22 07 - Fax 05 58 75 30 47 SIRET 432 627 222 00016

BULL

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le 22/11/2023

ID: 040-214001927-20231114-2023 11 0233-DE